

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1762**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Premier clerc de notaire (diplôme de deuxième cycle) (Fiche incomplète)

Nouvel intitulé : [Premier clerc de notaire](#)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Centre National d'Enseignement Professionnel Notarial (CNEPN)	Président du CNEPN, Le président du conseil d'administration de l'école

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

345t Instruction, plaidoirie, élaboration des documents juridiques et notariaux

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Premier clerc de notaire a pour activités : - Gestion de dossiers complexes avec mise en oeuvre par lui même ou par délégation, des moyens nécessaires à cette gestion, notamment la rédaction des actes ou autres documents juridiques ou économiques ou comptables qu'ils comportent.

- Définition et réalisation de travaux dans le respect des orientations données.

Fiche incomplète

Les informations qui figurent sur cette fiche correspondent à celles qui figurent sur les arrêtés d'homologation parus au Journal Officiel concernant cette certification.

La CNCP ne peut à ce jour publier les informations manquantes car :

- la certification peut faire l'objet d'un dossier en cours

d'instruction pour un enregistrement au RNCP. Une nouvelle fiche complète sera publiée dès parution au Journal Officiel de cet enregistrement ;

- l'organisme ne les a pas transmises à la CNCP.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Collaborateur confirmé dans une étude de notaire.

Caissier comptable ; négociateur expert ; clerc formaliste ; clerc rédacteur ; taxateur ; technicien en informatique ou en communication.

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

**Validité des composantes acquises : 4 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Président magistrat, universitaire enseignant juridique, deux notaires et deux clercs.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17 mars 2003 publié au Journal Officiel du 27 mars 2003 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement

technologique.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

Arrêté du 6 octobre 1981 publié au Journal Officiel du 23 octobre 1981 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Diplôme de second cycle ou diplôme de premier clerc'.

Arrêté du 17 mars 2003 publié au Journal Officiel du 27 mars 2003 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Premier clerc de notaire (diplôme de deuxième cycle)'.

Arrêté du 31 juillet 2003 publié au Journal Officiel du 20 août 2003 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : Ancien intitulé : Diplôme de second cycle ou diplôme de premier clerc. Modification de l'arrêté du 17 mars 2003 (JO du 27 mars 2003)

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

300 bénéficiaires du titre par an.

**Autres sources d'information :**

**Lieu(x) de certification :**

CENTRE NATIONAL D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL NOTARIAL (CNEPN) 11 bis, rue d'Edimbourg - 75008 Paris

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**

Ancien libellé de la certification : 'Diplôme de second cycle ou diplôme de premier clerc'. (Arrêté du 6 octobre 1981 publié au Journal Officiel du 23 octobre 1981).

**Certification suivante :** [Premier clerc de notaire](#)